

Relevé d'avis

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 16 avril 2021,
sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ,
Vice-Présidente formation et vie étudiante

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*Trente-six membres présents et représentés*).

Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 16 avril 2021, a rendu les avis suivants :

- Dossier HCERES :
 - Rapport d'auto-évaluation de l'établissement et ses annexes (indicateurs), volet institutionnel ;
 - Demande d'accréditation de l'offre de formation 2022-2026 de l'Université Lumière Lyon 2 : modifications ;
 - Demande d'accréditation de l'offre de formation 2021-2025 de l'INSPE ;
- Campagne d'emplois 2022 : agrégation du supérieur.

Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 16 avril 2021, a pris connaissance du point suivant :

- Information sur les CRCT/PPP complémentaires 2021-2022

Fait à Lyon, le 16 avril 2021,

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente
Par délégation
La Directrice Générale des Services

Nathalie DOMPNIER
Irène GAZEL

Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 22 avril 2021.